



- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 avril 2021  
Séance du 29 mars 2021

**9**

## Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - compte administratif 2020 - compte de gestion 2020

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	<b>7</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	<b>32</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

- **Date de la convocation : 06/04/2021**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2019
- l'état des restes à réaliser.



Les résultats de l'exécution budgétaire 2020 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Réalisé 2020	893 622,37 €	1 444 747,56 €	551 125,19 €
Résultat 2019 (D001)	790 716,17 €		-790 716,17 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>			<b>-239 590,98 €</b>
Restes à réaliser 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>			<b>239 590,98 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Réalisé 2020	893 622,37 €	1 133 213,35 €	239 590,98 €
Résultat 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>239 590,98 €</b>

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 mars 2021,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 31 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de désigner, M. Jean-Claude CABARET président de séance.

**Article 2** : d'adopter, pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port, le compte administratif 2020 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

**Article 3** : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

**Article 4** : de valider définitivement le report des résultats 2020 sur le budget primitif 2021, voté par délibération n°9 en date du 15 février 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : 13 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 23/04/21

affiché le 13/04/21

CREIL, le 23/04/21

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle "Vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423010-DE